

**REPUBLIQUE FRANCAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2023.044**Séance du **ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 5 avril 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, ROGUET, MARTINEZ

6 pouvoirs :

Guy LAMBELET à Marc ROGUET, Séverine FRIES CHATAGNAT à Jean-Pierre BELMAS, Maurice BERTRAND à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Christine MOUCHET à Patrick ANTOINE, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Pascale PELLIER

5 absents :

Mmes MARAUD, PAILLASSON et MM. ALPSTEG, RIBOURDOUILLE et RICHARD

***Objet : Clôture des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement***

Tout comme les révisions, les clôtures d'Autorisations de Programmes (AP) / Crédits de Paiement (CP) ne peuvent avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Le vote du budget primitif 2023 est donc l'occasion d'effectuer cette clôture.

## Considérant :

- la délibération n°2014.054 du 08 avril 2014, approuvant la création de l'autorisation de programme n°2014-03 : Aménagement de la voie Verte ;
- la délibération n°2015-023 du 31 mars 2015, approuvant la création de l'autorisation de programme n°2015-01 : Restauration de l'Eglise ;
- la délibération n°2019-025 du 26 mars 2019, approuvant la création de l'autorisation de programme n°2019-01 : rénovation extension des vestiaires du stade de football
- la délibération n°2021-034 du 29 mars 2021, approuvant la création de l'autorisation de programme n°2021-01 : parking du groupe scolaire René Cassin,

et considérant les derniers éléments de programmation débattus lors du débat d'orientation budgétaire 2023 :

- clôture des AP n°2014-03 et n°2015-01 en raison de l'achèvement des programmes ;
- clôture de l'AP n°2019-01 pour modification de programme et achèvement des travaux en régie ;
- clôture de l'AP 2021-01 pour la réintégrer dans l'AP n°2016-02 ;

**2023.044****094****AP 2014-03 : Aménagement de la voie verte**

Exercice de début d'AP : 2014

Montant initial de l'AP : 700.000,00 € TTC

Montant AP 2022	Révision de l'AP 2023	Clôture de l'AP en 2023
242.400,00	-242.400,00	0,00

**AP 2015-01 : Restauration de l'Eglise**

Exercice de début d'AP : 2015

Montant initial de l'AP : 2.084.100,00 € TTC

Montant AP 2022	Révision de l'AP 2023	Clôture de l'AP 2023
1.712.334,00	-1.712.334,00	0,00

**AP 2019-01 : Réhabilitation extension des vestiaires du stade de football**

Exercice de début d'AP : 2019

Montant initial de l'AP : 850.000,00 € TTC

Montant AP 2022	Révision de l'AP 2022	Clôture de l'AP en 2023
96.364,96	-96.364,96	0,00

**AP 2021-01 : Parking du groupe scolaire René Cassin**

Exercice de début d'AP : 2021

Montant initial de l'AP : 3.231.500,00 € TTC

Montant AP 2022	Révision de l'AP 2023	Clôture de l'AP en 2023
2.052.000,00	-2.052.000,00	0,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**ARTICLE UNIQUE :** **APPROUVE** la réduction et la clôture des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement des autorisations de programme susmentionnées et telles que présentées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance  
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 19 avril 2023

Le Maire  
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 21/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.